

ème réunion Publique Vendredi 23 septembre 2016





Le territoire du SCoT Provence Méditerranée : 125 286 hectares et 547 770 habitants (insee 2012)







Sommaire de la présentation

- 1- Rappel du contenu des précédentes réunions publiques
- 2- Etat d'avancement des travaux du SCoT
- 3- Des grands constats aux grands objectifs
- 4 Esquisse du projet de territoire : proposition d'une trame de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)



1. Rappel du contenu de la précédente réunion publique

Le contenu présenté lors des réunions publiques en 2015 :

- 1. Rappel du contenu de la réunion publique de 2014
 - Qu'est-ce qu'un SCoT
 - Motifs de révision
 - Evolutions règlementaires
 - Premiers éléments de diagnostic

2. Etat d'avancement des travaux

- Rédaction d'une version de travail du diagnostic et de l'état initial de l'environnement
- Premiers travaux d'évaluation environnementale (identification des enjeux)
- Bilan de l'application du SCoT depuis 2009
- Travaux sur l'écriture du PADD
- 3. Partage des grands constats du diagnostic et premières pistes d'enjeux



2- Etat d'avancement des travaux

Les derniers temps forts

- L'analyse des résultats de l'application du SCoT PM, 6 ans après son approbation (octobre 2015)
- L'intégration des orientations d'autres plans et schémas.. (SRCE, SDAGE, PGRI....)
- Rédaction des projets de diagnostic et d'état initial de l'environnement, approfondissements sur certaines thématiques (agriculture, air climat énergie, trame verte et bleue, occupation du sol...)
- Une pré-identification des enjeux environnementaux (évaluation environnementale)
- Le débat d'orientations sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en Mars 2016
- 8 commissions thématiques sur l'écriture du PADD et les pistes d'orientations
- 4 réunions avec les personnes publiques associées sur l'agriculture, l'habitat, le volet littoral et maritime



DO STADICAL MIXIE SCOL PROVENCE MEDITERS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 1er MARS 2016

Nombre de Membres 32			L'an Deux Mille Seize et le premier du mois de mars à 9h30
Alférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Le Comité Syndical du Syndicat Mixte SCOT PROVENC MEDITERRANEE régulièrement convaqué, a été assemblé en salte di réunion du STITOMAT, sous la présidence de Monsier Robert BENEVENTI.
32	32	24	ETAIENT PRESENTS :
OBJET DE LA DELIBERATION			Monsieur Robert BENEVENTI, Maddame Nicole BOIIS, Maddame Charlotte BOUVARD, Monsieur Christian FLOUR. Monsieur André GARRON, Buno JOANNON Monsieur Cloude LEVY, Monsieur Jean MCHEL, Monsieur Gilbert PERUGINI, Monsieur Christian SIMON Monsieur Gilbert WCENI.
N°01-03-16/05/365 Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)			ABSENTS REMPLACES (suppléance):
			ABSENTS REMITALES INDEMENDICE!: Monsieur Daniel ARLON par Monsieur Sébastien MARTINEZ. Monsieur Jean BRONDI par Monsieur Robert PORCU, Mansieur Hubert FALCO par Monsieur Robert PORCU, Mansieur Hubert FALCO par Monsieur Philippe SANS, Monsieur Marco (SirAUI) par Modame Daniele TONELI Madame Christiane HUMMEL par Monsieur Daniel LESAGE, Monsieur Jean-Louis MASSON par Madame Annick DUCARRE, Monsieur Jean-Louis MASSON par Monsieur Jean-Hançois ROMERO, Morsieur Herre STASSINOS par Monsieur Brain-Hançois ROMERO, Monsieur Herre STASSINOS par Monsieur Brain-Hançois ROMERO, Monsieur March STASSINOS par Monsieur Brain-Hançois ROMERO, Monsieur Harre STASSINOS par Monsieur Brain-Hançois ROMERO, Monsieur Harre STASSINOS par Monsieur Christian GARNIER, Monsieur François de CANSON par Monsieur Christian FLOUR, Modame Fanny FAUCI par Monsieur Jean MICHEL ABSENTS NON REPRESENTES NON REMPLACES; Monsieur François AMAT, Modame Christine AMRANE, Madame Suzanne ARNAUD, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Roger CASTEL Monsieur Grand DEMORY, Monsieur Benne APICARD, Monsieur Roger CASTEL Monsieur Grand DEMORY, Monsieur Benne APICARD, Monsieur Bonsieur Roger CASTEL Monsieur Grand DEMORY, Monsieur Benne-Fierre GIRAN, Monsieur
			Monsieur VIALATTE Jean-Sébastien.
		£ 8 8	42.8





3- Des grands constats aux grands objectifs: Rappel des 10 grands constats du diagnostic en cours

Constat nº1: Un territoire qui s'affirme dans l'armature urbaine régionale

Constat n²: Une consommation d'espace en diminution

Constat n3: Un patrimoine écologique et paysager exceptionnel

Constat n⁴: La croissance démographique ralentit dans Provence Méditerranée, mais reste soutenue dans le moyen-Var

Constat n⁵: Un parc de logements en croissance, notamment dans le cœur d'agglomération

Constat n%: Un cadre de vie de grande qualité, des espaces urbains qui se rénovent, des marges de progrès sur les entrées de ville

Constat n7 : une économie dynamique, créatrice d'emplois, les centres-villes restent les « premiers espaces économiques » du territoire

Constat n⁸ : L'agriculture, un secteur fortement identitaire, entre excellence et fragilité

Constat n⁹: La part modale de la voiture a cessé d'augmenter, celle des transports en commun et des modes actifs progresse en cœur d'agglomération

Constat n°10 : Un potentiel d'énergie renouvelable à valoriser





3- Des grands constats aux grands objectifs: 10 grands objectifs pour bâtir le PADD

- 1. Poursuivre l'affirmation du rayonnement métropolitain du territoire au sein de la région Provence Alpes Côte d'Azur dans ses domaines d'excellence économique (Défense, industrie et recherche liées à la mer, activités maritimes et portuaires, tourisme, agriculture, numérique) et dans l'enseignement supérieur et la recherche. Poursuivre l'équipement métropolitain du territoire (culture, sport, santé, communications électroniques...).
- 2. Confirmer la préservation et la valorisation du patrimoine écologique et paysager en tant qu'élément constitutif de l'identité du territoire, de son attractivité et de son cadre de vie. Préserver la forte biodiversité qui caractérise le territoire.
- 3. Renforcer la préservation et la valorisation de l'espace agricole pour ses valeurs agronomiques, biologiques et paysagères. Considérer l'espace agricole comme un espace productif à part entière.
- 4. Développer le territoire en tenant compte des risques naturels et technologiques, des nuisances et des pollutions, ménager les ressources naturelles, notamment sur les grands risques connus (incendie, inondation ...), en luttant contre le ruissellement urbain, en intégrant les divers dispositifs d'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau et en préservant et en diversifiant les sources d'approvisionnement en eau.













3- Des grands constats aux grands objectifs: 10 grands objectifs pour bâtir le PADD

5. Poursuivre le développement du territoire sur un modèle de sobriété de l'usage des sols, qui confirme la tendance constatée d'une meilleure maîtrise de la consommation d'espace et de l'étalement urbain, notamment en termes de recentrage du développement sur le cœur d'agglomération et de cohérence urbanismetransport, de l'utilisation du potentiel de renouvellement urbain et de maîtrise des extensions à l'urbanisation.



6. Répondre à la demande de logements dans toute la gamme et la variété des besoins (actifs, étudiants, séniors, familles, saisonniers ...), dans des formes urbaines variées, adaptées au contexte méditerranéen et respectueuses de la diversité des formes urbaines et rurales caractéristiques du territoire. Offrir les conditions permettant de retrouver la fluidité des parcours résidentiels, en cohérence avec la capacité d'accueil des territoires et avec l'ambition de développement économique du territoire.



7. Améliorer et réhabiliter le parc de logements existants, poursuivre le travail de rénovation des centres-villes et des centres villageois, travailler sur la nature en ville, améliorer la qualité urbaine des entrées de ville, réduire la vulnérabilité énergétique des ménages.







3- Des grands constats aux grands objectifs: 10 grands objectifs pour bâtir le PADD

8. Confirmer le dynamisme économique du territoire, en misant sur le maintien et la diversité de l'économie présentielle (artisanat, commerce ...), en développant des sites majeurs pour l'accueil de l'économie productive (pôle de compétitivité ...), en confortant le rôle économique des centres-villes, en encadrant le développement du grand commerce, en confortant les grandes filières et la diversification de la production agricole



9. Poursuivre le développement des transports en commun, des modes « actifs » et du covoiturage, en articulant à l'échelle de chaque territoire les divers réseaux de transports (trains, autocars, réseaux urbains), en organisant l'intermodalité entre chaque mode, en visant la complémentarité avec l'usage de la voiture (parking relais ...)



10. Accroître la sobriété énergétique du territoire et réduire les émissions de gaz à effet de serre, sécuriser l'approvisionnement électrique et augmenter la part des énergies renouvelables, en agissant sur la rénovation énergétique du parc de bâtis existants, en poursuivant la maitrise de l'étalement urbain, en développant le recours aux énergies alternatives dans les transports en commun (biogaz ..) et en encadrant le développement des énergies renouvelables les plus significatives du territoire (solaire, valorisation des déchets, géothermie).







4 - Esquisse du projet de territoire : Proposition d'une trame de PADD Les évolutions règlementaires

CU EN 2009 CU L122-1 au 16/10/09

- « [les SCoT] présentent le PADD retenu, qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière
- 1. d'habitat,
- 2. de développement économique,
- 3. de loisirs,
- de déplacements des personnes et des marchandises,
- 5. de stationnement des véhicules
- et de régulation du trafic automobile ».

CU L141-4 au 01/03/16

- « Le PADD fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme,
- 1. du logement,
- 2. de développement économique, touristique et culturel,
- 3. d'implantation commerciale,
- 4. d'équipements structurants,
- 5. des transports et des déplacements,

(En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement)

- 6. de développement des communications électroniques,
- 7. de lutte contre l'étalement urbain,
- 8. de qualité paysagère,
- de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- 10. de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles,
- de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.





4 - Esquisse du projet de territoire : Proposition d'une trame de PADD Evolutions proposées du SCoT 1 au SCoT 2

SCoT 1

Objectif 1 : Encadrer et structurer le développement pour ménager le territoire

- 1. Préserver et valoriser le capital naturel et agricole : le réseau vert, bleu et jaune de l'aire toulonnaise
- 2. Organiser et maitriser le développement de l'aire toulonnaise

Objectif 2 : Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise

- 1. Affirmer une ambition métropolitaine
- Élaborer une stratégie de développement économique
- 3. Répondre aux besoins en logements
- 4. Promouvoir une offre de transports collectifs performante

Objectif 3 : Promouvoir un cadre de vie de qualité

- Apaiser la ville
- 2. Entretenir une qualité paysagère au sein des espaces urbains
- Concevoir un mode de développement qui compose avec les risques naturels et technologiques
- 4. Gérer durablement les ressources du territoire et minimiser les impacts de l'activité humaine

SCoT 2

Objectif 1 : Encadrer et structurer le développement pour ménager le territoire

- 1. Préserver et valoriser le capital naturel, écologique et agricole : le réseau vert, bleu et jaune de l'aire toulonnaise
- 2. Organiser et maîtriser le développement de l'aire toulonnaise

Objectif 2 : Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise

- Poursuivre l'affirmation de l'ambition métropolitaine
- Poursuivre et amplifier le développement économique
- 3. Répondre aux besoins en logements
- 4. Poursuivre le développement des alternatives à l'usage individuel de l'automobile

Objectif 3 : Promouvoir un cadre de vie de qualité et développer une politique énergie / climat

- 1. Apaiser la ville
- 2. Entretenir une qualité paysagère au sein des espaces urbains
- 3. Répondre au défi de la transition énergétique et du changement climatique

Objectif 4 : Planifier le développement en tenant compte des risques et en assurant un usage durable des ressources naturelles

- Concevoir un mode de développement qui compose avec les risques naturels et technologiques
- Gérer durablement les ressources du territoire et minimiser les impacts de l'activité humaine



4 - Proposition d'une trame de PADD

Objectif 1 : Encadrer et structurer le développement pour ménager le territoire

- 1. Préserver et valoriser le capital naturel, écologique et agricole : le réseau vert, bleu et jaune de l'aire toulonnaise
- 2. Organiser et maitriser le développement de l'aire toulonnaise

Objectif 2 : Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise

- 1. Poursuivre l'affirmation de l'ambition métropolitaine
- 2. Poursuivre et amplifier le développement économique
- 3. Répondre aux besoins en logements
- 4. Poursuivre le développement des alternatives à l'usage individuel de l'automobile

Objectif 3 : Promouvoir un cadre de vie de qualité et développer une politique énergie / climat

- 1. Apaiser la ville
- 2. Entretenir une qualité paysagère au sein des espaces urbains
- 3. Répondre au défi de la transition énergétique et du changement climatique

Objectif 4 : Planifier le développement en tenant compte des risques et en assurant un usage durable des ressources naturelles

- 1. Concevoir un mode de développement qui compose avec les risques naturels et technologiques
- 2. Gérer durablement les ressources du territoire et minimiser les impacts de l'activité humaine





Objectif 1.1 : Encadrer et structurer le développement pour ménager le territoire : <u>Préserver et valoriser le capitale écologique, naturel et agricole</u>

1. Préserver et valoriser le capital naturel, écologique et paysager

- Les espaces à forte valeur écologique
 - o les grands espaces naturels formés par les massifs forestiers du territoire : les Maures, Siou Blanc, la Sainte-Baume, Cap Sicié, les Monts Toulonnais, la Bouisse, la Colle noire, le Fenouillet ... ;
 - o les cours d'eaux et les zones humides (Salins d'Hyères ...)
 - o les trois îles d'Or;
 - o certains espaces agricoles présentant un rôle d'interface écologique.
- Les espaces à forte valeur paysagère
 - o les arrière-plans paysagers des espaces urbains et villageois ;
 - o les crêtes et versants naturels formant les grandes lignes paysagères de l'aire toulonnaise ;
 - o les espaces naturels et agricoles constituant des coupures agro-naturelles significatives ;
 - les sites agricoles et naturels d'intérêt paysager spécifique;
 - les points de vue et cônes de vue sur les grands paysages et les paysages emblématiques, notamment depuis les infrastructures routières.

REPERES

Eléments de bilan / diagnostic

- Une ambition bien rencontrée : 81,4% du territoire couvert par les zones A et N en 2013
- Une ambition structurante du SCoT
- Les PLU en voie de couvrir l'ensemble du territoire

- Protection et mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers.
- Préservation et mise en valeur des ressources naturelles.
- Préservation et remise en bon état des continuités écologiques.





Objectif 1.1 : Encadrer et structurer le développement pour ménager le territoire : <u>Préserver et valoriser le capitale écologique, naturel et agricole</u>

2. Affirmer la place et le rôle des espaces agricoles

- Les grands espaces agricoles structurants du territoire qui prennent en compte les espaces à préserver du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume et du Parc National de Port-Cros. Ces grands espaces constituent le socle de l'économie agricole du territoire.
- Les espaces agricoles en situation péri-urbaine, cultivés ou non ;
- Les espaces situés dans des espaces naturels, disposant d'un potentiel de reconquête agricole.

3. Préserver le littoral et le trait de côte, richesses majeures du territoire

Eléments de bilan / diagnostic

- 81,4% du territoire couvert par les zones A et N en 2013
- Une ambition structurante du SCoT 1
- Les PLU en voie de couvrir l'ensemble du territoire

REPERES

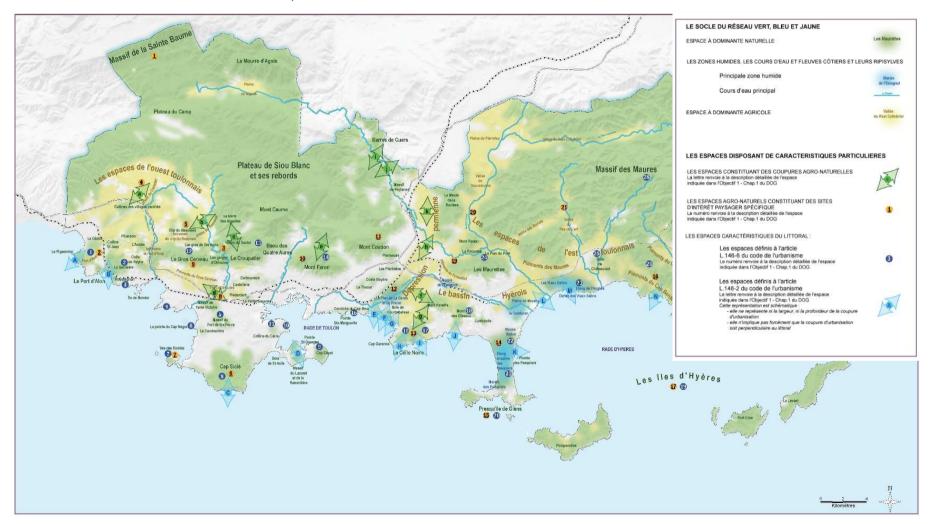
- Protection et mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers.
- Préservation et mise en valeur des ressources naturelles.
- Préservation et remise en bon état des continuités écologiques.





Objectif 1 : Encadrer et structurer le développement pour ménager le territoire : <u>Préserver et valoriser le capitale écologique, naturel et agricole</u>

RAPPEL SCOT 1: LE RESEAU VERT, BLEU ET JAUNE







Objectif 1.2 : Encadrer et structurer le développement pour ménager le territoire: <u>Organiser et maîtriser le développement</u>

1. Optimiser l'organisation générale de l'espace et maîtriser l'étalement urbain

- Planifier en dehors des espaces à préserver et des espaces à risques;
- Planifier en fonction des transports collectifs (présents et projetés) et de la capacité à accueillir l'urbanisation ou la ré-urbanisation (voiries, réseaux, communications électroniques ...);
- Planifier dans le respect des principes de mixité sociale et fonctionnelle ;
- Planifier pour développer un cadre de vie de qualité

2. Réduire la consommation d'espace et viser un usage parcimonieux des sols

- Identifier, quantifier et utiliser pleinement le potentiel de renouvellement urbain
- Maîtriser les extensions de l'urbanisation Réduire la consommation d'espace
- Optimiser le foncier en promouvant des formes urbaines économes d'espace

3. Définir et mettre en œuvre une politique foncière

- Maitriser les espaces nécessaires à la production de logements et au développement économique
- Garantir le maintien des surfaces nécessaires à la production agricole

REPERES

Eléments de bilan / diagnostic

- La moitié des opérations d'habitat collectifs et individuels groupés entre 2003 et 2011 se fait en renouvellement urbain
- Les projets réalisés et en cours vont dans le sens d'un recentrage du développement dans le cœur d'agglomération
- Division par 3 de la consommation d'espace de 2011 à 2014 (par rapport à 1972 – 2003)

- Répartition géographiquement équilibrée emplois/ habitat/commerces/ services et diminution des obligations de déplacements motorisés
- Lutte contre l'étalement urbain





Objectif 2.1 : Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise : <u>Poursuivre l'affirmation de l'ambition métropolitaine</u>

1. Soutenir le développement des fonctions économiques rayonnantes de l'aire toulonnaise

 Les activités de Défense; l'industrie et la recherche liés à la mer ; les activités maritimes et portuaires ; le tourisme; les activités agricoles

2. Affirmer le rayonnement de l'enseignement supérieur et la recherche et favoriser le développement de projets innovants

- Maintenir l'offre existante
- Affirmer une stratégie de niche visant le développement lié aux domaines d'excellence économique mais aussi aux domaines porteurs d'innovation tels le numérique ou le design.

3. Diversifier et conforter l'attractivité touristique de l'aire toulonnaise

 Projeter une politique de développement touristique émanant d'une stratégie globale, menée à l'échelle de l'aire toulonnaise, valorisant la diversification des fonctions touristiques dans le temps et dans l'espace.

Eléments de bilan / diagnostic

- Emplois de cadres supérieurs en forte croissance mais encore trop peu développés.
- La Rade est reconnue comme un espace à enjeu régional par le SRADDT PACA.
- L'université optimise la localisation de ses implantations.
- La saisonnalité et l'attractivité littorale restent forte.

REPERES

- Objectifs des politiques publiques des équipements structurants.
- Objectifs des politiques publiques touristique et culturel. (dans le DOO : objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain (L141-6))





Objectif 2.1 : Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise : <u>Poursuivre l'affirmation de l'ambition métropolitaine</u>

4. Projeter les équipements structurants :

- Poursuivre la mise à niveau de l'offre en équipements structurants dans les domaines de la santé, de la culture et du sport, afin de pleinement répondre à la demande induite par la population résidente ou de passage;
- Privilégier les localisations en cœur d'agglomération et dans l'espace de la Rade.

5. Conforter la grande accessibilité de l'aire toulonnaise :

- Créer un réseau de transports collectifs métropolitains articulé avec les territoires voisins;
- Consolider les grandes portes d'entrées du territoire (autoroutes, gares, ports, aéroport);
- projeter le positionnement euro-méditerranéen de l'aire toulonnaise dans une desserte ferroviaire nationale renforcée.

6. Projeter un territoire à la pointe des communications électroniques

• La fibre optique pour tous en 2030 (cf Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Var)

Eléments de bilan / diagnostic

• Emplois de cadres supérieurs en forte croissance mais encore trop peu développés.

- La Rade est reconnue comme un espace à enjeu régional par le SRADDT PACA.
- L'université optimise la localisation de ses implantations.
- La saisonnalité et l'attractivité littorale restent forte.

REPERES

- Objectifs des politiques publiques des équipements structurants.
- Objectifs des politiques publiques touristique et culturel. (dans le DOO : objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain (L141-6))





Objectif 2.2 : Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise : <u>Poursuivre et amplifier le développement économique</u>

1. Soutenir le développement des activités productives et « présentielles »

- Les activités productives liées aux domaines d'excellence économique et au pôle Mer : Recherche et Développement, industries, activités maritimes et portuaires, tourisme, numérique, agriculture.
- Les activités présentielles, qui répondent aux besoins locaux : commerce, artisanat, santé ...

2. Définir l'armature économique

- Privilégier la localisation de l'économie productive dans des « pôles majeurs de développement » : Rade de Toulon, grands centres-villes, pôle Est et Ouest, entrée Ouest de Hyères, PAM de St-Mandrier, ZA de Signes / circuit du Castellet, BAN de Pierrefeu, Bormettes à La Londe ...
- Privilégier la localisation de l'économie présentielle :
 - o dans un objectif de mixité fonctionnelle, notamment en renforcement des centralités anciennes ou nouvelles
 - o dans des espaces économiques dédiés pour les activités incompatibles avec l'habitat

REPERES

Eléments de bilan / diagnostic

- Un territoire dynamique (+1.000 emplois / an),
- Un bassin d'emploi autonome, tertiaire et présentiel
- Les centres-villes concentrent 42% des emplois, les zones d'activités économiques 1/3
- Mutation des pôles Ouest et Est vers plus de « complexité urbaine »

- Objectifs des politiques publiques en matière d'implantation commerciale, de développement économique et touristique
- (dans le DOO : orientations relatives à l'équipement commercial et artisanal, localisations préférentielles des commerces)





Objectif 2.2 : Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise : <u>Poursuivre et amplifier le développement économique</u>

3. Encadrer le développement des grands commerces

- Une localisation au sein du tissu urbain dans l'objectif d'accroître la mixité fonctionnelle du territoire, dans des projets d'aménagements qualitatifs.
- Des implantations qui privilégient les grands centres-villes et les grandes polarités économiques du territoire, sur des sites bien desservis par les transports en commun, le réseau cyclable et bénéficiant d'une bonne accessibilité routière.

4. Maintenir, développer, diversifier l'activité agricole

- Soutenir le développement des principales productions actuelles,
- Elaborer un projet alimentaire de territoire,
- Diversifier la production et accompagner les filières de niche, développer l'agri-tourisme
- Adapter la production et les pratiques aux conséquences du changement climatique

REPERES

Eléments de bilan / diagnostic

- Un territoire dynamique (+1.000 emplois / an),
- Un bassin d'emploi autonome, tertiaire et présentiel
- Les centres-villes concentrent 42% des emplois, les zones d'activités économiques 1/3
- Mutation des pôles Ouest et Est vers plus de « complexité urbaine »

- Objectifs des politiques publiques en matière d'implantation commerciale, de développement économique et touristique
- (dans le DOO : orientations relatives à l'équipement commercial et artisanal, localisations préférentielles des commerces)





Objectif 2.3 : Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise: <u>Répondre aux besoins en logements</u>

1. Planifier la production de logements en fonction d'une politique générale de l'habitat

- Dans la volonté de reconstruire les parcours résidentiels et de retenir les actifs
- Dans le respect de la capacité d'accueil du territoire ;
- Dans le respect du principe de mixité fonctionnelle et de mixité sociale
- En planifiant une offre architecturale variée, respectueuses de la diversité des formes urbaines et rurales caractéristiques du territoire et adaptée au climat méditerranéen

2. Produire le nombre de logements suffisant pour assurer la réponse aux besoins actuels et futurs, définis par:

- Les besoins généraux, liés à la diminution de la taille des ménages, au renouvellement du parc, aux besoins de logements des actifs, à la demande en résidences secondaires
- Les besoins particuliers, liés à la production de logements sociaux, de logements saisonniers, de logements pour les jeunes (étudiants, jeunes travailleurs, jeunes en insertion ...), de résidences séniors, de résidences pour les personnes handicapées

3. Améliorer, réhabiliter, restaurer voire reconstruire le parc de logements

- Un levier important dans la maîtrise de l'étalement urbain, notamment en redonnant aux centres et aux quartiers anciens une attractivité résidentielle
- Améliorer les conditions d'habitabilité, remettre aux normes le parc de logements indignes ou inconfortables.

REPERES

Eléments de bilan / diagnostic

- Un net ralentissement démographique
- Des objectifs SCoT dépassés : + 3 101 log / an, TPM compte 72% de la construction neuve
- Une production de logements sociaux en hausse
- Un nouveau contexte: 4 EPCI qui doivent se doter d'un PLH

- Diversité des fonctions urbaines et rurales et mixité sociale dans l'habitat
- Objectifs de la politique du logement
- (DOO: objectifs et principes de la politique de l'habitat au regard de la mixité sociale. Objectifs d'offre de nouveaux logements et objectifs de la politique d'amélioration et de la réhabilitation du parc de logements existants publics ou privé)

Objectif 2.4 : Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise: Poursuivre le développement des alternatives à l'usage individuel de l'automobile

1. Optimiser la cohérence urbanisme – transports en commun

- Planifier une organisation du territoire qui limite les obligations de déplacements et maîtrise les temps de parcours;
- Favoriser le développement de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs bien desservis
- Assurer la desserte des secteurs urbanisés qui le nécessitent.

2. Offrir un système de transports collectifs structurant performant.

- S'appuyer sur le réseau ferroviaire dans l'objectif de promouvoir un « RER toulonnais », permettant une grande traversée du territoire de Saint-Cyr à Hyères et de Toulon à Cuers;
- Poursuivre le développement des réseaux urbains de transports en commun pour offrir une desserte interne de haut-niveau sur les secteurs présentant des conditions favorables ;
- Développer le réseau de cars interurbains dans les territoires ne bénéficiant pas d'un réseau urbain ou du TER, pour une desserte optimisée vers les grands pôles d'emplois et de services du cœur d'agglomération.

3. Faire des modes actifs un mode majeur des déplacements quotidiens

- Le vélo, un mode de déplacement à part entière au quotidien
- Conforter la marche à pied comme deuxième mode de déplacement le plus usité

REPERES

Eléments de bilan / diagnostic

Des comportements qui évoluent : en cœur d'agglomération, la part de la voiture diminue:

L'offre en transport en commun progresse : TER en deçà des objectifs SCoT mais investissements engagés; tronçons de sites propres aménagés dans TPM; réseau Mistral optimisé; pas de car-express inter-urbain Des modes actifs plébiscités mais des marges de progrès

Des conditions de circulation dépendantes de l'élargissement de l'A57, des trajets nord-sud pénalisés par le maillage insuffisant nord / sud

CU (L101-2 et L141-4)

Diminution des obligations de déplacements motorisés et développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile.

Objectifs des politiques publiques en matière de transports et des déplacements, en intégrant une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement

(DOO : favoriser le développement dans les secteurs desservis par les transports collectifs et le désenclavement par transports collectifs des secteurs urbanisés qui le nécessitent)

Objectif 2.4 : Afficher les axes de développement de l'aire toulonnaise: Poursuivre le développement des alternatives à l'usage individuel de l'automobile

4. Développer le covoiturage, une alternative efficace à l'usage individuel de la voiture

- Sur des sites aisément accessibles depuis les autoroutes et desservis par les transports en commun;
- En amont des points de congestion d'entrée dans le cœur d'agglomération ;
- De taille suffisante pour répondre à la demande.

5. Mettre la notion de transfert modal au cœur de la politique de transport

6. Achever le développement du réseau autoroutier et améliorer le réseau routier local

- Elargir l'A57 à 3 voies et réaliser l'échangeur d'Ollioules Sanary
- Disposer en 2030 d'un maillage complet de voiries primaires, bien connecté et aménagé, qui irrigue l'ensemble du territoire. Notamment, ce maillage veillera à renforcer les possibilités de trajet nord-sud en franchissement de l'autoroute, voire de la voie ferrée

7. Réduire et mieux organiser les flux de transports de marchandises

REPERES

Eléments de bilan / diagnostic

Des comportements qui évoluent : en cœur d'agglomération, la part de la voiture diminue;

L'offre en transport en commun progresse : TER en deçà des objectifs SCoT mais investissements engagés; tronçons de sites propres aménagés dans TPM; réseau Mistral optimisé; pas de car-express inter-urbain Des modes actifs plébiscités mais des marges de progrès

Des conditions de circulation dépendantes de l'élargissement de l'A57, des trajets nord-sud pénalisés par le maillage insuffisant nord / sud

CU (L101-2 et L141-4)

Diminution des obligations de déplacements motorisés et développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile.

Objectifs des politiques publiques en matière de transports et des déplacements, en intégrant une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement

(DOO : favoriser le développement dans les secteurs desservis par les transports collectifs et le désenclavement par transports collectifs des secteurs urbanisés qui le nécessitent)

Objectif 3.1 : Promouvoir un cadre de vie de qualité et développer une politique énergie / climat : <u>Apaiser la ville</u>

1. Améliorer la qualité des espaces publics

- Créer et requalifier les espaces publics dans les projets d'aménagement et de renouvellement urbain;
- Atténuer l'impact des infrastructures routières (notamment leurs effets de coupure), apaiser les vitesses et insérer des cheminements doux;
- Partager la voirie pour la cohabitation sécurisée des divers modes de déplacements.

2. Aménager une armature de parcs et jardins

- Créer des espaces verts et de loisirs diversifiés dans les projets de développement ou de renouvellement urbain.
- Préserver et développer la nature en ville : végétalisation de l'espace public dans les centralités, le long des axes majeurs et dans les entrées de villes ;
- Créer des jardins familiaux

3. Diminuer l'exposition aux nuisances

Eléments de bilan / diagnostic

- Les espaces publics se rénovent. Plus de place aux modes actifs, notamment dans les centralités. Des marges de progrès en entrées de ville, pôle Est et Ouest
- Nuisances sonores mieux gérées (classement sonore des infra de transports; cartes stratégiques du bruit de TPM; PPBE, PEB). 20% de la pop. réside à moins de 300 mètres des voies très bruyantes (catégorie 1)
- Emissions de pollutions en baisse, en deça des seuils, sauf l'Ozone. 3% de la pop. exposée à des dépassements de seuil NO2 en 2011.
- Un bon maillage de parcs (50% de la population réside à moins de 500 mètres d'un espace vert aménagé)

REPERES

- Diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile
- Préservation de la qualité de l'air





Objectif 3.2 : Promouvoir un cadre de vie de qualité et développer une politique énergie / climat : Entretenir une qualité paysagère au sein des espaces urbains

1. Préserver les sites bâtis d'intérêt paysager spécifique qui constituent en partie le patrimoine bâti de l'aire toulonnaise

2. Améliorer la qualité des entrées d'agglomération et de ville

- Créer un effet-vitrine le long des axes d'entrée des pôles Est et Ouest et à l'entrée Ouest de Hyères;
- Rechercher un effet de « porte » par des aménagements urbains marquant une perception de limite « ville – campagne » ou « centre – périphérie »;
- Veiller à la qualité architecturale des espaces d'activités existants et futurs.

3. Améliorer l'insertion paysagère des projets d'aménagement

Eléments de bilan / diagnostic

- Les sites bâtis d'intérêt paysager identifiés au SCoT sont préservés
- Des projets urbains et architecturaux dont la qualité progresse (intégration urbaine, intégration des problématiques environnementales plus poussées ...)
- Un bon maillage de parcs (50% de la population réside à moins de 500 mètres d'un espace vert aménagé)
- Des marges de progrès sur les paysages urbains des entrées de ville

REPERES

- Sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquable
- Qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville.
- (DOO : principes de revitalisation des centres urbains et ruraux, de mise en valeur des entrées de ville)





Objectif 3.3 : Promouvoir ... : Répondre au défi de la transition énergétique et du changement climatique

1. Accroitre la connaissance

- Consommations énergétiques ;
- Emissions de gaz à effet de serre ;
- Potentiel de production d'énergie renouvelable.

2. Accroitre la sobriété énergétique et réduire les émissions de GES du territoire

- Réduire la consommation énergétique des bâtiments : enjeu prioritaire de réduction de la consommation énergétique dans les bâtiments d'avant 1975
- Réduire la consommation énergétique des déplacements

3. Produire davantage d'énergie renouvelable

• Développer la production locale d'énergies renouvelables et plus particulièrement d'électricité

4. Adapter le territoire au changement climatique

- Anticiper l'évolution des risques naturels prévisibles
- Adapter les pratiques du territoire à la disponibilité des ressources

REPERES

Eléments de bilan / diagnostic

- La consommation moyenne en 2014 est de 27 MWh/hab/an, dans la moyenne du Var et de PACA.
- Le bâtiment, 1^{er} poste de conso. d'énergie (63%), suivi des transports (32%) les transports, 1^{er} émetteurs de gaz à effet de serre.
- En dehors des transports, l'électricité couvre 63% des besoins en énergie. Situation de péninsule électrique.
- Le territoire couvre en énergie renouvelable 4,2% de ses besoins.
 Evaluation d'un potentiel brut pouvant couvrir 16% des besoins et 30 % des besoins électriques.

- Amélioration des performances énergétiques
- Diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile
- La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maitrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables

Objectif 4.1 ...: Concevoir un mode de développement qui compose avec les risques naturels et technologiques

1. Prendre en compte les risques naturels

- Le risque inondation
 - o poursuivre la production de connaissances, en concertation avec l'ensemble des acteurs institutionnels concernés, en cohérence avec le PGRI et la SLGRI qui en découle ;
 - appréhender le risque inondation à l'échelle des bassins versants ;
 - prendre en compte la fonctionnalité hydro-écologique des cours d'eau et zones humides, en cohérence avec les orientations du SDAGE, du SAGE et en s'appuyant sur les Contrats de Baie du territoire.
 - poursuivre la mise en œuvre des dispositifs de prévention et de gestion du risque inondation (SLGRI, PAPI, etc.) ainsi que des schémas directeurs d'assainissement pluvial;
 - o à l'échelle des aménagements, limiter l'imperméabilisation des sols et réduire le ruissellement pluvial;

Le risque incendie

- o prendre en compte les servitudes liées aux PPRIF et les zones d'aléas « incendie »;
- modes de gestion particuliers dans les zones forestières situées en bordure des espaces urbanisés;
- o valoriser le rôle des espaces agricoles dans un objectif de gestion du risque incendie
- o favoriser le développement des activités économiques participant à l'entretien du tissu forestier
- o favoriser les aménagements permettant de réduire et de gérer le risque incendie.

REPERES

Eléments de bilan / diagnostic

- Des risques technologiques bien maîtrisés
- Les aléas naturels, notamment inondations, portent un enjeu majeur dans la sécurité des personnes et des biens.
- Pour la première fois, le SCoT se dote d'une vision d'ensemble de l'aléa érosion submersion du trait de côte.

- La prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques
- (DOO : les principes de prévention des risques)





Objectif 4.1...: Concevoir un mode de développement qui compose avec les risques naturels et technologiques

- Le risque mouvements de terrain et l'érosion du trait de côte
 - vers une gestion durable du trait de côte et la réduction de la vulnérabilité du territoire face aux aléas naturels littoraux (érosion, submersion et éboulement de terrain). (Développé dans le volet littoral et maritime du SCoT)

2. Prendre en compte les risques technologiques en maîtrisant l'urbanisation :

- Autour des établissements et des activités militaires présentant un risque majeur: dans la rade de Toulon, sur le plateau de Tourris et dans la Zone Industrielle située dans la zone Est de Toulon,
- Dans les zones sensibles liées au risque minier,
- A proximité du gazoduc « Le Val La Garde »,
- A proximité des lignes électriques aériennes
- A proximité des barrages

REPERES

Eléments de bilan / diagnostic

- Des risques technologiques bien maîtrisés
- Les aléas naturels, notamment inondations, portent un enjeu majeur dans la sécurité des personnes et des biens.
- Pour la première fois, le SCoT se dote d'une vision d'ensemble de l'aléa érosion submersion du trait de côte.

- La prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques
- (DOO : les principes de prévention des risques)





Objectif 4.2 ...: GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE ET MINIMISER LES IMPACTS DE L'ACTIVITÉ HUMAINE

1. Promouvoir des opérations d'aménagement environnementales

 Opérations d'aménagement pilotes qui concrétisent les principes d'une approche environnementale de l'aménagement (modes actifs de déplacements, réduction des nuisances, pollutions et des gaz à effet de serre, économie de consommation d'eau, gestion intégrée des déchets, utilisation de matériaux recyclables, maîtrise de la consommation énergétique et production d'énergies renouvelables...)

2. Un territoire attentif à ses ressources en eau et à la qualité de ses milieux aquatiques

- Préserver les ressources et les équilibres écologiques liés aux exploitations actuelles et futures :
 - o diversifier la ressource pour sécuriser l'alimentation ;
 - promouvoir un usage économe de l'eau ;
 - prévenir les risques de pollutions des ressources souterraines : protection des captages et des forages et meilleur traitement des eaux pluviales ;
 - encourager la programmation en matière de gestion de la ressource et de l'alimentation en eau potable.

Eléments de bilan / diagnostic

- L'urbanisme durable se développe dans le territoire
- La ressource en eau est correctement gérée
- La qualité des eaux de baignade s'est grandement améliorée
- Les déchets sont bien traités et valorisés (UVE de Lagoubran)

REPERES

- · Protection des milieux naturels
- Préservation de la qualité de l'eau
- Préservation et mise en valeur des ressources naturelles
- (SDAGE Rhône-Méditerranée approuvé en 2015 SAGE Gapeau en cours)





Objectif 4.2 ...: GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE ET MINIMISER LES IMPACTS DE L'ACTIVITÉ HUMAINE

(SUITE)

- Préserver la qualité des milieux aquatiques et des eaux de baignade :
 - o poursuivre l'intégration des enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques dans les projets d'aménagement
 - o poursuivre l'effort en matière de mise aux normes des équipements d'assainissement,
 - o améliorer la gestion des eaux pluviales,
 - o encourager les pratiques environnementales, notamment pour les activités agricoles,
 - conforter les actions des différentes démarches en cours ou à venir de gestion des milieux aquatiques.

3. Organiser de manière durable la gestion et la valorisation des déchets

- Réduction des déchets à la source;
- Augmentation de la sélection des déchets (dans les centres anciens où la collecte des déchets triés doit être facilitée ; en augmentant le nombre de déchèteries où les besoins sont les plus importants, notamment dans l'est du territoire);

4. Assurer et pérenniser l'approvisionnement en matériaux de l'aire toulonnaise (ressource en granulats)

Cf schéma régional des carrières en cours

REPERES

Eléments de bilan / diagnostic

- L'urbanisme durable se développe dans le territoire
- La ressource en eau est correctement gérée
- La qualité des eaux de baignade s'est grandement améliorée
- Les déchets sont bien traités et valorisés (UVE de Lagoubran).

- Protection des milieux naturels
- Préservation de la qualité de l'eau
- Préservation et mise en valeur des ressources naturelles
- (SDAGE Rhône-Méditerranée approuvé en 2015 SAGE Gapeau en cours)





Le programme pour la suite ...





LE PROGRAMME ...

- Poursuite du travail en commissions « thématiques », « territoriales » et « mer et littoral »
- Organisation d'expositions et d'ateliers thématiques de la concertation
- Début 2017 : arrêt du projet de SCoT
- Enquête publique deuxième trimestre 2017



Tout au long de la procédure: la concertation

• D'ici l'arrêt:

Article 4:

D'ADAPTER la concertation au nouveau champ de la révision du SCoT, sans remise en cause des modalités précédemment définies et **D'ADOPTER** la rédaction suivante :

- Site internet permettant une information continue sur l'élaboration du SCoT et de son chapitre individualisé valant schémas de mise en valeur de la mer.
- Mise à disposition d'un dossier d'information et d'un registre au siège du Syndicat Mixte.
- Organisation d'une exposition.
- Organisation de réunions publiques.
- Organisation d'ateliers thématiques de la concertation réunissant des acteurs, et experts ainsi que, pour le chapitre individualisé, des usagers de la Mer.
- Edition et diffusion d'un bulletin d'information sur support papier et téléchargeable sur le site www.scot-pm.com.

